

Compte-rendu de la réunion des Élu·e·s de l'eau

Jeudi 29 novembre 2018, 9h30-13h

À l'Agence française de développement



Présents :

Patrick AUDEBERT, Secrétaire général adjoint – CNCD, Chargé de mission – DAECT, MEAE
Margaux CHINAL, Responsable d'équipe projet, Eau et Assainissement – AFD
Nicolas CIMBARO, Chargé de mission Relations Internationales – Département de l'Aude
Daniel DIETMANN, Maire de Manspach, Président – EPAGE-LARGUE
Valérie DUMONTET, Vice-présidente du Conseil départemental de l'Aude
Edith GUIOCHON, Chargée de mission Plaidoyer – Coalition Eau
Stéphane HAUSSOULIER, Maire de Saint-Valery-sur-Somme
Jean LAUNAY, Président – PFE
Mathieu LECORRE, Responsable de programme Eau potable, Assainissement, Déchets – Gret
Diane LE ROUX, Responsable du pôle Élus locaux – AFD
Georges MOLMY, Président SIAEPA les 3 sources Cailly, Varenne, Béthune
Jacques OUDIN, Président d'honneur des Élus de l'eau
Joseph SAURA, Maire d'Uchaux
Audrey SEON, Chargée de mission, Division du Partenariat avec les ONG – AFD
Catherine SIMO, Chargée de mission AECT – AFD
Denis SCHULTZ, Maire de Sand, Directeur – GESCOD
Jean-Marie TÉTART, Maire d'Houdan – Président YCID
Marc VÉZINA, Responsable du programme de solidarité internationale pour l'eau – SEDIF

Équipe du pS-Eau : Pierre-Marie GRONDIN, Christophe LE JALLÉ, Adeline MATEUS, Michel TAQUET

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pierre-Marie Grondin, Directeur général du pS-Eau

« Aujourd’hui, plus de 45 élus ont rejoint le mouvement des élu·e·s de l’eau.

En rejoignant cette initiative, les élu·e·s s’engagent à témoigner auprès de ceux qui ne se sont pas encore engagés de leur expérience positive de la solidarité dans le domaine de l’eau. En effet, si la loi Oudin-Santini donne la possibilité de s’engager dans la coopération dans le domaine de l’eau à hauteur de 1 %, c’est aux élu(e)s qu’il revient ou non de l’appliquer.

En 2017, ce sont 31,5 millions d’€ qui ont été mobilisés par les collectivités et les agences de l’eau :

- agences de l’eau : 17,9 M€ (+ 2,9 M€ +20 % par rapport à 2016)
- collectivités : 13,6 M€ (12,9 en 2016, + 0,7 M€), dont 10,2 M€ issus de la loi Oudin-Santini et 3,4 M€ de la loi Thiollière

[En savoir plus sur les montants engagés en 2017](#)

Ces montants résultent de :

- l’existence du 1 % Oudin-Santini qui porte sur les budgets annexe eau et assainissement non concernés par la limitation de hausse budgétaire demandée aux collectivités ;
- la présence des agences de l’eau qui outre l’apport de leur cofinancement sécurisent les collectivités dans leurs actions et mutualisent les engagements sur les territoires ;
- l’essor des « fonds eau » mis en place par de plus en plus de métropoles.

Le potentiel d’application de la loi Oudin-Santini reste élevé et si la mobilisation augmente, la pente de cette augmentation est faible.

Nous avons tous besoin de vous pour que cela change. Vous êtes les mieux placés pour lever les craintes que peuvent avoir d’autres élus, qui sont souvent les suivantes :

- « Avons-nous le droit ? »
- « Nous avons délégué, ce n’est pas à nous de décider »
- « Mes administrés pourraient être contre »
- « Je ne sais pas comment doivent être réalisées les délibérations »
- « Nous sommes un EPIC : pouvons nous nous engager en coopération ? »

À toutes ces questions et bien d’autres, c’est l’expérience et la parole des élus qui peuvent apporter des réponses et convaincre.

Avec les bouleversements qu’entraîne la loi NOTRe et les transferts de compétences qu’elle induit dans la gestion des services d’eau et d’assainissement, davantage d’élus dans de nouvelles structures sont à informer et convaincre. Nous comptons sur vous tous pour participer et convaincre pour la mise en œuvre de nouvelles solutions pour que chacun ait accès à une eau de qualité en quantité suffisante et à un coût abordable ».

Débat animé par Christophe Le Jallé, Directeur adjoint du pS-Eau

Introduction par Marc VÉZINA, Responsable du programme de solidarité internationale pour l'eau – SEDIF

Une part des recettes du SEDIF est consacrée à des actions de solidarité pour l'accès à l'eau potable dans les pays en développement. La contribution s'élève à 1€ par ménage par année, pour une enveloppe totale de 2,4 millions d'euros par année.

Au travers de ce mécanisme, le SEDIF soutient de nombreux projets de développement de services d'eau dans les petites villes. Il y promeut l'utilisation de l'énergie solaire appropriée pour ces contextes.

Cependant il a été rappelé que faire ce choix doit s'accompagner de certaines mesures, notamment en ce qui concerne les choix des équipements et la qualité de leur mise en œuvre.

1. De quoi s'agit-il ?

a) Une implication de longue date du pS-Eau sur le sujet

- 1993 : Publication puis réactualisation en 1999 : « [Le coût et la rentabilité de l'eau solaire. L'exemple du Mali](#) » (Bernard Gay)
- 2015 : publication du guide « [Le pompage solaire. Options Techniques et retours d'expériences, Des repères pour l'action](#) »
- 2017 : organisation d'un atelier sur l'optimisation énergétique au Sénégal
- 2018 : atelier inter-pays sur le photovoltaïque et les services d'eau potable en Afrique de l'Ouest avec l'appui du SEDIF ([lire le compte-rendu](#) ; [lire la plaquette](#))

b) « L'énergie photovoltaïque pour les petits services d'eau potable » : de quoi parle-t-on ? → un système d'approvisionnement en eau des petits centres avec un forage motorisé, pour lequel un choix est à faire entre réseau électrique (si présent), groupe électrogène et système solaire

c) Le solaire : pourquoi ?

- le coût énergétique avec un système avec groupe électrogène peut représenter plus de 50% du coût de l'eau
- l'utilisation de systèmes à faible émission de gaz à effet de serre est un enjeu de développement durable

d) État des lieux du solaire

- la puissance des modules solaires a été multipliée par 6 depuis les années 80
→ de 50 à 300 Wc/m²
- le coût pour une même puissance été divisé par 10 depuis 1995
→ de 10€/Wc à près de 0,5 €/Wc
- l'exhaure de l'eau souterraine à des profondeurs de plus de 100m est désormais possible
- des pompes hybrides (thermique et solaire) et des onduleurs perfectionnés sont disponibles

2. Comment envisager le solaire ?

a) Le solaire peut s'envisager seul ou en hybridation

Solarisation intégrale : pompage solaire uniquement

Hybride 75% solaire : le pompage solaire est utilisé à 75 % complété à 25% par une énergie d'appoint (thermique ou réseau électrique)

Hybride 50% solaire : le pompage solaire et la seconde source d'énergie (thermique ou réseau électrique) sont utilisés à parts égales

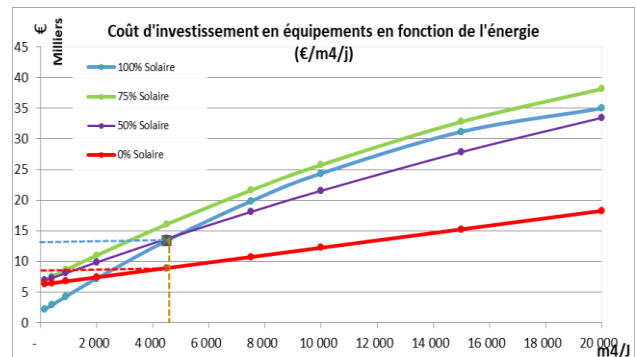
b) Les critères d'opportunité de l'option solaire selon la taille de localités

Taille des localités	Moyenne de demandes en eau (15l/p/j)	SOLARISATION INTEGRALE	HYBRIDE 75% Solaire	HYBRIDE 50% Solaire	RESEAU ELECTRIQUE
	m ³ /jour				
De moins de 400 à 1 000 habitants	9				
De 1 000 à 2 500 habitants	26				
De 2 500 à 6 000 habitants	60				
De 6 000 à 10 000 habitants	120				
De 10 000 à 20 000 habitants	250				

3. Pourquoi faire le choix du solaire ?

a) Un investissement abordable

Taille des localités	Moyenne de demandes en eau (15l/j/p) En m ³ /jour	Fourchette de coûts des équipements solaires en euros		
		HMT basse 30-50	HMT Moyenne 50-80	HMT Haute 80-120
400 à 1 000 habitants	9	1 500 € à 2 000 €	2 200 € à 3 500 €	3 500 € à 5 200 €
1 000 à 2 500 habitants	26	3 000 € à 4 000 €	6 200 € à 10 000 €	10 000 € à 15 000 €
2 500 à 6 000 habitants	60	5 500 € à 6 000 €	12 000 € à 18 000 €	18 000 € à 22 000 €
6 000 à 10 000 habitants	120	10 000 € à 12 000 €	22 000 € à 25 000 €	25 000 € à 30 000 €
10 000 à 20 000 habitants	250	25 000 € à 30 000 €	30 000 € à 33 000 €	33 000 € à 37 000 €



b) Un investissement rentable

- le coût énergétique direct est nul

- la maintenance est faible

Mais les provisions pour renouvellement sont plus importantes

Attention : La montée en gamme des équipements et l'expansion du marché a eu pour corollaire l'arrivée de contrefaçons et d'équipements de qualité médiocre, faute de contrôle et de régulation du marché.

4. Recommandations pour la qualité des équipements et leur installation

- Privilégier les performances techniques ainsi que la traçabilité des équipements par rapport au prix
- Sécuriser l'installation des équipements
- Développer des offres/modules de formations relatives au pompage et à l'énergie photovoltaïque

À l'issue de cette présentation, les points suivants ont été abordés :

- Des **exemples de projets** de coopération décentralisée, qui ont fait le choix de l'option solaire, ont été apportés
- Des questions ont été soulevées sur le « **penser l'après** » : la bonne estimation des coûts de renouvellement et la sensibilisation à cette notion pour « faire des provisions », la question du recyclage

Catherine SIMO, Chargée mission AECT – AFD

Depuis 1998, l'Ardèche conduit un travail important avec le département de Matam au Sénégal, en lien avec différentes associations, dont l'ADOS l'opérateur qui conduit sur place la coopération de l'Ardèche au Sénégal.

Le projet de coopération décentralisée « Seaudel » (soleil eau développement local) menée par les deux collectivités a pour objectif de contribuer à la réduction des changements climatiques en équipant en solaire deux forages multi-villages situés dans la commune de Bokidiawé et de promouvoir le développement économique local en impulsant la mise en place d'activités économiques possible grâce à un prix de l'eau attractif permettant à la commune de pouvoir dynamiser l'employabilité des jeunes et des femmes, le développement du secteur agricole, et in fine son propre développement.

[En savoir plus](#)

Mathieu LECORRE, Responsable de programme Eau potable, Assainissement, Déchets – Gret

Répondant à une question relative à l'utilisation de l'énergie éolienne, Mathieu Le Corre a indiqué que le Gret a été impliqué il y a plusieurs années sur des projets d'hydraulique villageoise, avec du pompage éolien. L'objectif de ces projets était de pérenniser la gestion des réseaux d'eau potable des bourgs ruraux situés dans deux régions du nord du Sénégal, afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des populations.

Après une première phase de projet, menée entre 1996 à 2001, qui avait permis la réalisation d'installations d'hydraulique villageoise (pompage par énergie éolienne et solaire, distribution par bornes fontaines, réalisation de stations de traitement) ainsi que la

mise en place d'un dispositif de maintenance, une seconde phase a été engagée en 2004 visant à renforcer le dispositif institutionnel à partir des structures décentralisées et des collectivités rurales. 30 villages situés dans la zone de Saint-Louis ont été ciblés. Une extension du dispositif a par ailleurs été prévue dans 20 nouveaux villages situés en bord de fleuve, qui ont une alimentation à partir d'eaux de surface.

Ce projet a été testé de manière pilote et ne s'est par la suite pas développé.

[En savoir plus](#)

Jean-Marie TÉTART, Maire d'Houdan – Président YCID

Des provisions pour renouvellement doivent être assurées. À combien le coût de renouvellement est-il estimé ?

Christophe LE JALLÉ, Directeur adjoint – pS-Eau

Un découpage assez clair de ces coûts a été établi lors de l'atelier sous régional organisé par le SEDIF et le pS-Eau, du 31 janvier au 2 février 2018 (Saint-Louis, Sénégal).

[Accéder au compte-rendu de l'atelier](#)

Joseph SAURA, Maire d'Uchaux

Il est nécessaire de sensibiliser à la notion de « provisions ». Il faut pour cela en amont préparer une argumentation solide, et pouvoir l'étayer avec de la documentation.

Denis SCHULTZ, Maire de Sand, Directeur – GESCOD

Nous n'avons pas évoqué la question du recyclage. Un groupe de travail au sein d'Électriciens Sans Frontières étudie ces questions. Il pourrait être intéressant de se mettre en lien avec eux.

Christophe LE JALLÉ, Directeur adjoint – pS-Eau

La question du recyclage est à se poser. Une partie de des panneaux solaires sont utilisés pour les services d'eau, mais une bien plus grande partie pour d'autres usages. Cette réflexion concerne donc non seulement le secteur des services d'eau, mais plus globalement le secteur « photovoltaïque » pour tous els usages. C'est à cette échelle que doit être réfléchi cette question.

Par ailleurs, il est important de réussir à anticiper les évolutions à venir. L'enjeu est de savoir comment. Il faut être prudent en amont sur le dimensionnement des investissements qui, si ils sont surdimensionnés, induisent des coûts de fonctionnement difficiles à supporter.

Marc VÉZINA, Responsable du programme de solidarité internationale pour l'eau – SEDIF

Ces services sont appelés à vivre, à évoluer avec le temps. L'avantage du solaire est qu'il est possible de vendre l'ancienne installation et de la changer. Cela n'est cependant pas une solution magique.

Christophe LE JALLÉ, Directeur adjoint – pS-Eau

Répondants à une question relative au stockage de l'énergie, il a été précisé qu'il faudrait imaginer toutes les autres formes de stockage énergétique (accroître la taille des châteaux d'eau par exemple).

Le rendement des panneaux s'est beaucoup amélioré.

Daniel DIETMANN, Maire de Manspach, Président – EPAGE-LARGUE

Nous sommes en train de courir vers ce 1 %. Ces discussions sont intéressantes. J'aurais aimé que tous les autres maires aient des discussions et réflexes similaires. L'enjeu pour les collectivités est celui de la pérennisation des fonds.

Jacques OUDIN, Président d'honneur des Élus de l'eau

Les collectivités territoriales ne résoudront pas à elles seules le problème de l'Afrique. Deux éléments :

- Le photovoltaïque a fait ces dernières années des progrès considérables. La décentralisation des productions d'eau, en fonction des tissus humains et urbains, est peut-être une excellente solution. Est-ce que le pS-Eau peut avoir une réflexion un peu plus élargie dessus ?
- La France est actuellement en train d'élaborer sa stratégie pour l'eau et l'assainissement à l'international. Quelle articulation avec les politiques menées par les collectivités ?

Patrick AUDEBERT, Secrétaire général adjoint – CNCD, Chargé de mission – DAECT, MEAE

Je ne sens pas de hiatus entre la politique de l'État et ce que font les collectivités territoriales. Dans le cadre de la nouvelle LOP-DSI, qui va être votée en 2019, un questionnaire a été diffusé à destination des collectivités territoriales afin qu'elles puissent s'exprimer. Les collectivités sont particulièrement bien placées pour faire ce travail de proximité avec leurs homologues des pays étrangers.

Jacques OUDIN, Président d'honneur des Élus de l'eau

S'il n'y a pas d'impulsion nationale, c'est un manque. L'eau est une priorité essentielle, qui doit être considérée comme telle par les pouvoirs publics.

Patrick AUDEBERT, Secrétaire général adjoint – CNCD, Chargé de mission – DAECT, MEAE

Il s'agit de la trajectoire actuelle du gouvernement, avec l'augmentation de l'APD prévue pour atteindre 0,55% du RNB en 2022.

Jacques OUDIN, Président d'honneur des Élus de l'eau

Des évolutions sont en effet en cours. Il y a de plus en plus d'articulations entre la stratégie de l'État et celles adoptées par les collectivités territoriales (particulièrement sur le Sahel). Une autre prise de conscience est nécessaire, celle d'agir dans le cadre d'une stratégie, avec un plan d'actions, des investissements qui servent en commun. Un cap est en train d'être passé, des changements de mentalité s'opèrent.

Intervention de Jean Launay, Président du PFE et du CNE

M. Jean Launay a présenté les grands enjeux auxquels les acteurs du secteur de l'eau français doivent faire face. Il a particulièrement insisté sur l'importance du rôle des collectivités locales et des élus pour assurer un meilleur futur.

Nouvelle publication du PFE sur le rôle des élus dans l'atteinte des cibles eau et assainissement des Objectifs de Développement Durable



Élus, collectivités : découvrez votre rôle pour l'atteinte des cibles eau et assainissement. Des objectifs de développement durable Renforcer vos politiques publiques à l'aune des ODD, PFE, 2018

À un moment où de nombreux élus locaux des collectivités territoriales souhaitent renforcer leur politique de transition écologique et de développement durable, ce guide souhaite éclairer leurs décisions en valorisant des démarches exemplaires mises en place par certaines collectivités dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de la protection des ressources en eau et de la biodiversité aquatique.

[Accéder au guide](#)

Action internationale des collectivités : quelles synergies entre acteurs ?

Organiser la coopération entre acteurs à l'échelle d'un territoire : rôle et activités d'Yvelines coopération internationale et développement (YCID)

Jean-Marie Tétart, Maire d'Houdan et Président d'Yvelines coopération internationale et développement (YCID)

La coopération décentralisée est une coopération de territoire à territoire. Plusieurs collectivités et acteurs d'un même territoire en peuvent participer à des actions de coopération dans une même région. C'est notamment le cas pour le GIP YCID (Yvelines Coopération Internationale et Développement).

L'enjeu principal est de se trouver des alliés, pour faire admettre que l'on peut instaurer le 1 %, mais aussi pour amorcer des synergies entre acteurs.

Réunir les différents acteurs, les faire travailler ensemble, c'est se trouver des alliés pour le plaidoyer politique ainsi que pour la recherche de financements. C'est également améliorer la cohérence des projets.

Quel est le rôle d'une communauté ? Exercer ses compétences ou animer son territoire ? Il faut qu'il y ait les 2 et l'animation d'un territoire doit comprendre la coopération décentralisée et accompagner les collectivités pour les encourager à s'engager.

Est-ce que la réorganisation territoriale et le transfert des compétences vont amplifier l'engagement des collectivités à l'international, ou bien est-ce le contraire ?

Je plaide pour une animation du territoire, car celle-ci permet de « résister » au transfert de compétences, de s’ancrer dans le territoire.

Pour le secteur « Eau et assainissement », on assiste à un passage de toutes les compétences au plus tard en 2020 pour l’eau et en 2026 pour l’assainissement, vers de grands syndicats à une échelle plus grande que les communautés précédemment créées. Cette réorganisation conduit à un déplacement du centre de décisions de la mobilisation des fonds 1%.

Qui aura le droit de délibérer ? La communauté ou le syndicat ? Le risque étant qu’en se trouvant plus loin de la base on ignore ou dépossède les initiatives de base.

Je plaide aussi pour qu’il y ait de nouveau un retour sur les collectivités « de base ». Même si une collectivité, une commune, n’a plus la compétence Eau et Assainissement, elle peut avoir une action de coopération internationale sur l’eau et l’assainissement en cherchant l’appui de la communauté ou du syndicat.

Seules 80 des 1 270 communautés d’agglomération conduisent des actions de solidarité, tout secteur confondu. Il y a du travail à faire vers les élus des communautés pour accroître cet engagement. Le premier travail serait déjà d’informer les présidents de communautés des coopérations déjà existantes sur leur territoire.

Au sein des Yvelines, je vais témoigner auprès d’autres élus sur l’intérêt de la coopération décentralisée, en m’appuyant sur les outils existants (tels que l’Atlas de de la DAECT ou l’Atlas des actions du pS-Eau) – qui constituent autant de « preuves » de coopérations engagées sur le territoire.

Le dispositif d’appui de l’AFD aux actions extérieures des collectivités territoriales (FICOL)

Présentation du dispositif par Catherine SIMO, Chargée de mission AECT – AFD

Objectifs de la FICOL :

- un outil au service des Objectifs de développement durable et de l’internationalisation des territoires
- un outil pour financer les initiatives des collectivités françaises, dans les pays d’intervention de l’AFD
- un outil pour accompagner les évolutions de l’AECT (diversification sectorielles et géographiques)
- une opportunité de dialogue entre les territoires et l’AFD



Critères :

- pour l’eau et l’assainissement : la mobilisation de dispositif « 1% solidaire » et un co-financement d’une Agence de l’eau sont un plus
- pas de financement d’investissement dans les pays en zone rouge

Mode opératoire :

- la convention de financement est signée entre l'AFD et la collectivité française, responsable auprès de l'AFD de l'exécution du projet et du suivi financier
- la collectivité française peut rétrocéder tout ou partie de la subvention à son partenaire de coopération
- la collectivité étrangère est maître d'ouvrage du projet et propriétaire des investissements réalisés (le cas échéant). Les directives de passations de marché de l'AFD s'appliquent
- la collectivité française peut faire intervenir des partenaires dans le projet (agences, opérateurs, etc.)

Projets soutenus pour l'eau et l'assainissement :

- 5 projets pour 2,7M€ octroyés
- 540 K€ : le montant moyen de financement accordé

[Ville de Mulhouse - Ville de Mahajanga \(Madagascar\)](#), Programme de gestion intégrée des déchets

[Département des Yvelines - Département de Podor \(Sénégal\)](#), Projet de généralisation de la gestion des déchets

[Département de l'Ardèche – Département de Matam \(Sénégal\)](#), Appui au développement hydraulique du département de Matam

[Toulouse Métropole – Ville de Ramallah \(Palestine\)](#), Projet d'appui à l'élimination et valorisations des boues d'assainissement

[Département de Meurthe et Moselle – collectivités équatoriennes](#), Reconstruction et amélioration des systèmes d'adduction et de distribution en eau potable

Les actions des élus en faveur de l'eau

Débat animé par Pierre-Marie Grondin, Directeur général du pS-Eau

Le débat s'est notamment concentré autour des points suivants :

Comment mobiliser de nouveaux élu-e-s ?

Un constat d'abord : celui du manque de connaissances des élu-e-s autour des questions liées à la solidarité internationale. 3 leviers à activer ont été évoqués :

- l'importance de la **capitalisation** comme support de mobilisation de nouveaux élu-e-s : « montrer ce qui a déjà fonctionné »
- la nécessité de **mobiliser par les « pairs »**
- l'importance d'**un travail resserré avec les RRMA**, au plus près des élu-e-s

Quelles difficultés rencontrées par les collectivités et syndicats engagés ?

- la difficile **mesure du renforcement des capacités**, notamment sur des courtes durées

- la difficulté pour les syndicats de séparer la **gestion de l'eau en 2 collèges** : collège GEMAPI / collège non GEMAPI ; et l'impossibilité de mobiliser la loi Oudin sur la GEMAPI
- des **ressources humaines dédiées** à la solidarité internationale de plus en plus faible au sein des collectivités

Des évolutions positives... :

- le renforcement du dialogue entre CT / OSC
- le renforcement du dialogue entre CT et le gouvernement
- « l'effet de levier » des collectivités
- le 1 %, un dispositif qui fonctionne pour l'eau et a été étendu à l'énergie et aux déchets : réflexion autour d'un 1 % Transports

Audrey SEON, Chargée de mission, Division du Partenariat avec les ONG – AFD

Des convergences se font entre collectivités territoriales et organisations de la société civile. Le document stratégique « L'AFD partenaire des Organisations de la Société Civile 2018-2023 » ré-insiste sur cette dimension.

Pour en savoir plus : <https://www.afd.fr/fr/strategie-lafd-partenaire-des-organisations-de-la-societe-civile-2018-2023>

Jean-Marie TÉTART, Maire d'Houdan – Président YCID

L'évaluation des actions de coopération reste difficile, notamment pour mesurer l'impact de l'appui institutionnel apporté. Comment mesurer les acquis d'un renforcement de capacités sur des durées courtes ?

Valérie DUMONTET, Vice-présidente du Conseil départemental de l'Aude

Il incombe à la DAECT d'aller vers Bercy, les comptables, etc. Il est aussi nécessaire de les former à ces enjeux.

Jacques OUDIN, Président d'honneur des Élus de l'eau

Il y a aujourd'hui des évolutions, des réformes. L'enjeu est de réussir à passer d'une coopération sectorielle – même élargie – à une vraie coopération des territoires. Dans le département de la Vendée, nous l'avons expérimenté (au Bénin et en Arménie). Le niveau métropolitain, ainsi que les gros regroupements communaux, me paraissent les bons niveaux de coopération des territoires.

Valérie DUMONTET, Vice-présidente du Conseil départemental de l'Aude

Il faut mobiliser toujours plus d'élus, afin qu'ils soient moteurs de coopérations dans le domaine de l'eau. Il faut pour cela capitaliser, être en capacité de montrer la valeur ajoutée pour un territoire de s'interroger sur les questions de coopération décentralisée. Il faut pouvoir montrer les clés de réussite, donner la possibilité aux acteurs de voir ce qui se fait ailleurs. Qu'est ce qu'on peut attendre ? De quel accompagnement peut-on bénéficier lorsque l'on s'engage en coopération ?

Sur la question de « la disponibilité des élus » : cette disponibilité se trouve s'il y a une motivation et une envie.

Jean-Marie TÉTART, Maire d'Houdan – Président YCID

Il y a encore aujourd'hui chez de nombreux élus une totale ignorance de la question. La

circulaire ne suffit pas. Il n'y a qu'un « collègue élu », un « pair », qui soit apte à mobiliser un autre élu. Il faut pour cela aller au contact des gens, rencontrer d'autres élus et en parler.

Denis SCHULTZ, Maire de Sand, Directeur – GESCOD

Il y a chez les élus-mêmes un manque de connaissances sur les Objectifs de Développement Durable. Ils sont à ramener au cœur du débat : la France s'engage sur ces objectifs.

Plusieurs éléments :

- Un problème majeur : le nombre de techniciens qui peuvent être mis à disposition dans le cadre des actions de coopérations
- Capitaliser et valoriser l'innovation : L'UE, elle, n'a aucune stratégie de valorisation des territoires. Au niveau de la FICOL, ce que je trouve aujourd'hui intéressant, c'est de se dire que celle-ci constitue une étape. L'AFD capitalise au niveau bilatéral des démarches engagées par les territoires. Lorsque l'on sera en capacité de capitaliser davantage, des leçons pourront en être tirées afin de créer une véritable stratégie de coopération.

Jean-Marie TÉTART, Maire d'Houdan – Président YCID

Il faut compter avec les RRMA, qui travaillent à la fois au plus près des élus et au plus près des associations. Peu à peu, ils acquièrent une connaissance des acteurs de la coopération et de la solidarité internationale de leur territoire. Ils sont de très bons relais.

Pierre-Marie GRONDIN, Directeur général du pS-Eau

Les collectivités territoriales et les OSC sont fortement encouragés par le MEAE à mutualiser leurs actions (cette mutualisation constitue « un plus » lors de l'attribution des aides).

Daniel DIETMANN, Maire de Manspach, Président – EPAGE-LARGUE

Dans les budgets eau et assainissement, toute une partie de la gestion de l'eau n'est pas éligible au mécanisme 1%, et fait pourtant complètement partie du cycle de l'eau (gestion des inondations, protection des captages, etc.) Nous possédons dans notre syndicat un collège GEMAPI et un autre non GEMAPI. En pratique, il est difficile que les deux soient distingués.

Denis SCHULTZ, Maire de Sand, Directeur – GESCOD

L'assiette des recettes du GEMAPI est calculée sur les budgets généraux des intercommunalités qui alimentent le syndicat. La communauté de communes peut instaurer une taxe qui varie entre 0 à 40 € par habitant. La taxe sera payée par les usagers. Une « colonne GEMAPI » figure sur la feuille d'impôt. C'est la communauté de communes qui collecte la taxe et la reverse au syndicat.

Joseph SAURA, Maire d'Uchaux

Une taxe peut être votée pour alimenter le budget général de l'intercommunalité. Comment est-il possible de dire que cet argent va rentrer dans des travaux GEMAPI ?

Daniel DIETMANN, Maire de Manspach, Président – EPAGE-LARGUE

C'est le syndicat qui gère cela. Ce sont les syndicats qui décident lorsque des montants globaux sont fixés.

Pierre-Marie GRONDIN, Directeur général du pS-Eau

La loi Thiollière vous autorise à le faire.

Stéphane HAUSSOULIER, Maire de Saint-Valery-sur-Somme

Il y a aujourd'hui un vrai sujet avec les agences car à la faveur du 11^e programme nous assistons à la baisse du nombre de collaborateurs. Les aides qui peuvent être mobilisées pour la coopération décentralisée constituent la variable d'ajustement, ou en tout cas la moins défendue. Il y a une vraie crainte qu'à terme, les agences se désengagent. On va demain externaliser l'étude des dossiers. Nous sommes dans un contexte un peu compliqué pour les petites agences. L'intérêt tout de même, c'est le côté démultiplicateur de l'agence, le fait que leurs mobilisations entraînent la mobilisation de nouveaux financements. Si demain, c'est moins simple, cela deviendra infiniment plus compliqué pour nous de « sortir » des projets. Auriez-vous des méthodes à partager ?

Daniel DIETMANN, Maire de Manspach, Président – EPAGE-LARGUE

Le 11^e programme est passé pour l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Le budget permettant de soutenir des actions de coopération internationales (1% Oudin-Santini) sera maintenu avec une focalisation sur un territoire limité (Laos et Cambodge).

Stéphane HAUSSOULIER, Maire de Saint-Valery-sur-Somme

Au niveau de l'agence de l'eau Artois-Picardie, se pose également le problème de la disponibilité des collaborateurs pour suivre la politique de coopération internationale.

Patrick AUDEBERT, Secrétaire général adjoint – CNCD, Chargé de mission – DAECT, MEAE

Les dotations du MEAE sont en augmentation. Le CICID qui a eu lieu en février 2018 a prévu une augmentation de l'APD jusqu'à 0,55 % du PNB. La part qui devrait transiter par les collectivités territoriales doublerait.

Catherine SIMO, Chargée mission AECT – AFD

Au niveau européen, les lignes DEVCO dédiées aux collectivités territoriales et aux OSC ont tendance à fondre.

Jacques OUDIN, Président d'honneur des Élus de l'eau

Dans un contexte d'instabilité et de migrations importantes dans de nombreux pays notamment au Sahel, un travail de lobbying doit être engagé autour de la problématique de la « fixation des hommes par l'eau ».

Christophe LE JALLÉ, Directeur adjoint du pS-Eau

Le MEAE a engagé un processus pour l'élaboration d'une stratégie internationale de la France pour l'eau et l'assainissement, centrée sur les pays éligibles à l'aide publique au développement. Celui-ci est encore en cours. Les collectivités, qui ont été sollicités lors d'une phase de consultation ont peu répondu. Comment faire en sorte qu'il y ait davantage de retours, comment réussir à les impliquer ?

Jean-Marie TÉTART, Maire d'Houdan – Président YCID

Lors d'Africités, 4-5 sessions sur l'eau et l'assainissement ont été organisées. Toutes les expériences qui ont été présentées par des élus africains au cours de ces sessions étaient issues de démarche de coopérations décentralisées.

Il y a un champ d'action approprié pour les coopérations décentralisées au niveau des villes moyennes et petites, et des zones rurales, plus qu'au niveau de grandes métropoles telles Abidjan.

Jacques OUDIN, Président d'honneur des Élus de l'eau

Il y a 13-14 ans la loi ne serait jamais passée sans l'appui des élus. Le Parlement l'a voté à l'unanimité. Dans le cas de la nouvelle loi envisagée sur le 1% Transports, il faudra être vigilant à ne pas avoir de blocage du côté du gouvernement.

Patrick AUDEBERT, Secrétaire général adjoint – CNCD, Chargé de mission – DAECT, MEAE

La loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale est actuellement en cours de révision pour 2019. Nous travaillons à l'inclusion d'un 1 % Transports.

Le pS-Eau s'engage au côté de élus et des RRMA à accroître son travail de mobilisation auprès des nouveaux regroupements territoriaux issus de loi NOTRe (notamment des nouveaux élus) et à renforcer les liens entre petit cycle et grand cycle de l'eau étroitement considérés dans l'action mais séparés dans les possibilités de soutien.

Il travaillera également avec les Agences de l'eau pour que la coopération internationale reste une priorité pour elles, notamment via la mise en avant des bénéfices mutuels de la coopération de territoire à territoire.

Signature de la Charte des Élus de l'eau

Trois nouveaux élus-e-s se sont engagés à partager leurs expériences auprès d'autres élus :

- Valérie DUMONTET, Vice-présidente du Conseil départemental de l'Aude
- Daniel DIETMANN, Maire de Manspach, Président – EPAGE-LARGUE
- Stéphane HAUSSOULIER, Maire de Saint-Valery-sur-Somme



Plus d'informations sur la campagne et les élu·e·s engagé·e·s :

www.pseau.org/fr/elus-de-leau